



Chambres sans volets ,linos troués ,et rats au grenier

Par **monier**, le **23/03/2009** à **12:57**

bonjour à vous!

je viens de prendre un logement par une agence immobiliere ,et nous nous apercevons ma fille et moi meme ,que les chambres ne sont pas pourvues de volets ;est ce que le propriétaire est tenu d'equiper les chambres de volets?

d'autre part les sols sont équipés de lino qui n'a jamais été changé ,ils sont troués et tres vieux ,est ce au locataire ou au propriétaire de le changer?et si c'est au locataire dois je avoir une autorisation écrite du proprio avt de le changer comme dit dans mon bail?

pour finir au dessus de notre logement ,il y a des rats dans le grenier ainsi que des pigeons ,qui doit faire quoi?

en vous remerciant par avance de votre réponse.